

Motion

M1542

sur la stratégie d'engagement des forces de l'ordre lors des manifestations d'opposition au G8

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- le sommet des sept pays les plus industrialisés et la Russie qui sera vraisemblablement tenu à Evian au début du mois de juin ;
- que ce genre de rencontres internationales provoque de larges mouvements d'opposition ;
- que la proximité de Genève par rapport à Evian et l'aura internationale de notre canton « Cité des droits de l'Homme » transformera notre République en un lieu de manifestation important ;
- que ce genre de manifestations pacifiques comprend un risque potentiel de violence qui peut être contenu ;
- qu'une attitude agressive et provocante des forces de l'ordre a tendance à développer les tensions et provoquer des actes de violence ;
- que l'expérience de ces dernières années en termes de manifestation altermondialiste montre que le potentiel de violence peut être contenu par la masse des manifestant-e-s même pour autant que la manifestation se déroule de manière organisée, selon un parcours convenu et avec une bonne communication entre forces de l'ordre et organisateurs ;
- que l'attitude des forces de l'ordre à Davos le 25 janvier et à la gare Cornavin le 29 mars, inutilement agressive et provocante, a créé des incidents graves et de nature à décrédibiliser l'action de la police ;
- que la violence n'est pas une fatalité,

invite le Conseil d'Etat

- à tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité et l'exercice des libertés fondamentales des habitantes et habitants de Genève ;
- à garantir la liberté de circuler tant aux habitantes et habitants qu'aux manifestantes et manifestants sur le territoire de Genève, hormis les zones restreintes de sécurité ;

- à prévoir un engagement des forces de l'ordre discret, retenu, pondéré et proportionné sur les lieux de la manifestation, à intégrer ce dispositif à la doctrine d'engagement de la police et à communiquer publiquement ces directives ;
- à négocier et dialoguer avec les organisateur-trice-s afin de laisser le moins d'imprévu possible lors du cortège ;
- à veiller à la sécurité des commerces qui se trouvent sur le tracé de la manifestation.